

Cabinet

Affaire suivie par
Bernard LE GALL
Adjoint au Directeur
Académique des Services de
l'Éducation Nationale

02.51.81.74.63
iena44@ac-nantes.fr

8 rue Général Margueritte
BP 72616
44326 NANTES CEDEX 3

Nantes, le 13 mars 2020

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de
l'Éducation nationale de la Loire-Atlantique

à

Mesdames les Directrices,
Messieurs les Directeurs,
Mesdames, Messieurs les Enseignants

s/c Mesdames les Inspectrices et Messieurs
les Inspecteurs de l'éducation nationale

Suite au discours du Président de la République et à l'annonce de la fermeture des écoles lundi 16 mars jusqu'à nouvel ordre, j'appelle les directrices et directeurs d'école du département ainsi que tous les enseignants, quels que soient les postes qu'ils occupent, à adopter les mesures qui garantiront la poursuite des apprentissages des élèves et qui assureront la représentation constante des valeurs de l'école.

Dans ce contexte où les enfants vont être élèves à la maison, les écoles restent ouvertes. Elles sont le lieu qui garantit l'écoute et l'accueil dans des conditions différentes mais avec le même souci de rester proche des familles. Dès aujourd'hui, une grande attention doit être portée à tous les élèves et leurs familles qui doivent comprendre le sens de la fermeture des écoles et qui doivent savoir qu'un lien constant sera gardé avec eux.

Vous veillerez à ce que les élèves quittent l'école ce jour avec leurs cahiers, ou classeurs et carnets, leurs manuels et leurs crayons.

Les contacts avec les familles devront être constants. Il conviendra donc de disposer de toutes les adresses électroniques et numéros de téléphone des familles.

Les écoles disposant de la plate-forme e-primo doivent permettre aux élèves, aux parents et aux enseignants d'accéder à ses fonctionnalités.

Enfin tous les parents doivent disposer dès ce jour de l'adresse suivante : <http://ecole.cned.fr/> qui va leur permettre d'inscrire les enfants à l'application « Ma classe à la maison ».

Ces mesures ne doivent pas conduire à communiquer seulement avec les familles dotées d'informatique.

Une grande attention sera donc portée au protocole que vous concevrez pour permettre aux familles ne disposant pas d'informatique d'accéder aux informations et aux moyens d'enseignement simples que vous allez mettre en œuvre.

Les Inspectrices et Inspecteurs de l'éducation nationale ainsi que leurs équipes sont à vos côtés pour vous aider dans cet accompagnement des familles qui peuvent se tenir éloignées de l'école. Ils sont également disponibles pour vous aider à concevoir votre plan de continuité pédagogique et votre plan de continuité d'activité (PCA). Celui-ci, dont le formulaire vous a été adressé hier, est le premier plan à activer dès ce jour.

J'ai demandé aux Inspectrices et Inspecteurs de l'Éducation nationale de réunir les directeurs lundi, dans la configuration qui leur paraîtra la meilleure, pour répondre à toutes les questions légitimes qui peuvent se poser dans ce contexte.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement dans ces moments où nous devons tous unir nos compétences au service de tous les élèves.

Un grand merci à vous tous,
Philippe CARRIERE